

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

24/01/2020

N° E20000007 /64

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire**

**CODE : 1**

Vu enregistrée le 20/01/2020, la lettre par laquelle la commune de Ordan-Larroque demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*La révision du PLU ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : M. Bernard BERNHARD est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la Commune de Ordan-Larroque et à M. Bernard BERNHARD.

Fait à Pau, le 24/01/2020

La Présidente,

Valérie QUEMENER